

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE TEIM – REALISATION D'UNE EXTENSION  ELECTRIQUE – AVENUE JEAN VILAR  PROLONGATION DES TRAVAUX  ARRETE N° 2022/136</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'arrêté municipal n° 2022-115 en date du 17 mai 2022 pour des travaux d'extension électrique pour l'alimentation de la Résidence « En Aparté » de NEXITY au 20 avenue Jean Vilar à Ifs ;

VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 8 mai 2022 de la société TEIM relative à la prolongation de la durée de réalisation des travaux ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Les travaux d'extension électrique pour l'alimentation de la Résidence « En Aparté » de NEXITY, avenue Jean Vilar à Ifs initialement prévus le 23 mai 2022 pour une durée de 15 jours, sont prolongés jusqu'au 17 juin 2022.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, l'avenue Jean Vilar sera fermée à la circulation sauf riverains entre la rue Eugène Ionesco et la rue Notre Dame des Champs.
- Article 3 :** La société TEIM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société TEIM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société TEIM ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 9 juin 2022

Le Maire,  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**

